



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'Agenda de l'association depuis le 3 juillet 2017 :

Juillet

Le 11, point d'actualité entre le président CAP (accompagné DAD) et la directrice DDFIP 29.

Le 12, rencontre de M. VAUQUELIN, directeur régional CDC (accompagné de M. NOEL) avec le président (accompagné de la directrice) - Brest

Le 17, réunion DAD 35 et 29, suivie d'une rencontre avec les représentants du CROS Bretagne - Brest

Le 28, présence de la 1ère VP AMF 29, Mme Cécile NAY, à la cérémonie d'adieu aux armes du Colonel Eric POLAILLON - Ecole de Gendarmerie - Châteaulin

Août

Le 23, réunion préparatoire exposants CCF 2018 (commercialisation 1^{er} septembre) - Brest

Le 24, rencontre du sous-préfet de Morlaix avec le président AMF 29 - Brest

Le 28, présence du secrétaire, M. Loïc GUEGANTON, à la présentation de la rentrée scolaire par le recteur d'académie - Quimper

Le 30, réunion de Petit Bureau AMF 29, suivie d'un déjeuner de travail du président AMF 29 (accompagné de la directrice) à l'invitation de M. le préfet - Quimper

Le 31, réunion préparatoire rencontre des présidents d'EPCI du Finistère à Carhaix.

Septembre

Le 1^{er}, présence de Mme GODEBERT, trésorière AMF 29, à la cérémonie de prise de commandement du Colonel MONTGENIE, directeur du SDIS 29 - Quimper

Le 5, réunion en préfecture entre DAD 29 et Secrétaire général, sur les contrats aidés. Puis, participation l'après-midi de Mme LANNUZEL à la réunion préparatoire du CCF 2018, avec l'agence Bergame et les partenaires «logistique» au Quartz - Brest

Le 7, participation DAD 29 - ARMB à la réunion suite à la reprise de la conférence des villes de Bretagne - Châteaubourg (35)

Le 12, réunion de CA AMF 29 dans les locaux de France Bleu Breizh Izel, suivie de la visite de maires du TGI de Quimper à l'invitation de la présidente et du procureur de la République.

Le 14, rencontre entre Mme LANNUZEL et Mme ROUDAUT-CADJOU /UBO sur le service formation des élus - Brest

Le 15, présence du président CAP, représentant ARMB, à la rencontre des territoires granitiers de Bretagne - Carnoët (Vallée des Saints)

Le 20, réunion à l'Espace Glenmor - Carhaix des présidents d'EPCI du Finistère sur le thème «urbanisme intercommunal», à l'invitation de Poher communauté. Réunion suivie de la visite de l'usine Synutra - Carhaix

Les 25-26, déplacement DAD 29 à la réunion trimestrielle des DAD à l'AMF nationale - Paris

Le 27, rencontre entre le président CAP et le directeur départemental ENEDIS, M. LAURENT - Plougastel-Daoulas

Le 28, Participation du président CAP à l'audience solennelle d'installation du nouveau procureur de la République TGI de Brest (et des nouveaux magistrats)

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

"Les communes nouvelles" une terminologie bientôt en voie de disparition ?

Vous rappelez-vous des NTIC ? Le «N» de ce sigle a très vite disparu pour laisser place aux «technologies de l'information et de la communication» ou technologies innovantes. En sera-t-il de même dans quelques années des «communes nouvelles» ?

La question se profile au fil de l'actualité territoriale : les communes «nouvelles» ne seront-elles pas tout simplement les communes de demain... et dans l'affirmative, quelle place tiendra notre département dans cette dynamique nationale enclenchée ?

Principe moteur : démarche libre et volontaire des élus

Au jour de cette parution, des précisions sont attendues sur la concertation «communes nouvelles» prévue dès l'an prochain, ainsi que les incitations annoncées pour la période 2019-2022. Incitation financière ou autre, un point reste certain : ces regroupements resteront avant tout l'histoire écrite librement par des élus pour assurer le devenir de leur territoire. C'est là une force inédite, activée ou non, et l'option prise ne peut susciter aucun jugement, chaque maire est libre d'envisager l'avenir de sa commune en fonction de ses convictions et de celles de son équipe municipale.

Huit communes ont déjà franchi le pas en Finistère, constituant aujourd'hui 4 des 517 communes nouvelles créées dans le cadre de la loi portée par Jacques PELISSARD (près de 1 800 communes historiques regroupées). Avec des mouvements de fond particulièrement forts sur plusieurs départements, tel celui de la Manche (50 communes nouvelles) ou encore sur certains territoires comme en témoigne la commune nouvelle de Livarot-Pays-d'Auge (14) comptant le plus grand nombre de communes fondatrices, soit 22 communes.

L'argent public rare et la montée en puissance de la coopération intercommunale ne sont sans doute pas étrangers à cette nouvelle



dynamique. On pense bien sûr ici aux petites communes rurales qui s'interrogent parfois sur leur pérennité, mais au-delà ce sont aussi des communes urbaines cherchant à renforcer leur positionnement départemental, ou encore de maires souhaitant mieux faire entendre leur voix au sein d'une grande communauté, d'une agglomération voire d'une métropole.

Parce que la commune nouvelle est synonyme de libre arbitre et de souplesse légale, sa déclinaison pratique ne sera jamais uniforme mais bien calquée sur l'identité d'un territoire, et pour cela, elle pourrait bien être perçue comme une opportunité et constituer le point de départ de la nouvelle commune de demain.

Notre département va-t-il activer ce levier ?

Ce sera bien entendu aux élus d'en prendre la décision. Le Finistère compte aujourd'hui 4 des 25 communes nouvelles de Bretagne, ainsi que 21 des 59 EPCI bretons. Ces lignes peuvent bouger. Pour ceux qui le voudront, l'AMF 29 se propose d'être à leurs côtés : en relayant les initiatives du réseau national (Assises nationales le 12 octobre, page dédiée sur le site AMF), en proposant – si vous le souhaitez – un échange départemental dans la foulée. Notre exécutif pluraliste vous consultera pour l'organiser ou non.

Il revient aux 279 communes finistériennes de décider du maillage communal de la pointe Bretagne de demain... il est aujourd'hui entre vos mains !

Bien cordialement,
Dominique CAP, Président AMF 29





Réunion d'exécutif de l'AMF 29 le 12 septembre à la rédaction de France Bleu Breizh Izel - Quimper

A l'issue de la découverte inédite pour les administrateurs du fonctionnement de la station radio, une visite commentée par Gurvan MUSSET, directeur de rédaction.

Echanges le même jour d'une délégation d'élus avec la présidente du tribunal de Grande Instance de Quimper, Mme Fabienne CLEMENT et le procureur de la République près le dit tribunal, M. Thierry LESCOUARC'H.

Dans la continuité de la convention signée avec l'AMF 29, et après la visite en 2016 du TGI de Brest, cette visite, cordiale et constructive, avait pour objectif de mieux faire connaître le fonctionnement de la Justice aux élus locaux.



Rencontre départementale annuelle des Présidents d'EPCI du Finistère «Urbanisme intercommunal en Finistère, point de situation sur les PLUi et articulation avec les SCoT»

Intervenants (Tribune de gauche à droite) : Accueil par M. Christian TROADEC, président de Poher Communauté et maire de Carhaix, Intervention de Mme Nathalie FOURNEAU, conseillère au département Ville, Urbanisme, Habitat et Transports de l'AMF nationale, membre du Club PLUi, Coordination des échanges par le président AMF 29, Intervention de Maître Loïg GOURVENNEC, avocat spécialisé en droit public et droit de l'urbanisme et de Mme Anne-Cécile BELZON, juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement.



Les élus présents ont été invités à participer l'après-midi à une visite guidée de l'usine Synutra

Démarches en ligne : cartes d'identité, passeports, certificats d'immatriculation et permis de conduire à portée de clic !

Les procédures de délivrance des titres sont désormais dématérialisées. Il n'est plus nécessaire de se rendre en préfecture pour de nombreuses démarches administratives, elles pourront être effectuées en ligne, 24h/24 et 7 j/7 sur le site www.ants.gouv.fr

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes. La préfecture du Finistère accueille d'ailleurs le CERT Carte d'identité et passeport pour tous les départements bretons depuis le 1^{er} décembre 2016.

À noter que la télé-procédure pour le permis de conduire ne comprend ni les échanges de permis étrangers ni les demandes de permis internationaux. Depuis le lundi 11 septembre 2017, la procédure pour les demandes relatives aux échanges de permis de conduire étrangers a changé (plus d'infos sur www.finistere.gouv.fr).

L'utilisateur peut également faire appel à des tiers de confiance (auto-écoles pour un premier permis de conduire ou professionnels de l'automobile pour le certificat d'immatriculation) pour effectuer ces démarches.

Pour la carte nationale d'identité et le passeport, la pré-demande en ligne permet de gagner du temps et de faciliter l'enregistrement de la demande.

De plus, les mairies volontaires non-équipées de dispositifs de recueil peuvent conseiller voire accompagner l'utilisateur pour effectuer une pré-demande en ligne.

Les modalités d'accès aux télé-procédures :

- depuis son domicile, via une connexion Internet,
- chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles),
- depuis un point numérique, situé en préfecture ou à la sous-préfecture de Brest, bientôt à la CECCOB de Carhaix (opérationnel mi-octobre) puis début 2018 à la sous-préfecture de Morlaix,
- dans un espace numérique, chez les partenaires du ministère de l'Intérieur, telles que les mairies, les associations, etc.

Ces télé-procédures sont d'ores et déjà opérationnelles, avant un passage au tout numérique prévu au mois de novembre prochain. En effet, à compter du 6 novembre 2017, il ne sera plus possible de déposer de dossier en préfecture ou en sous-préfecture pour ces titres.

En direct avec le Conseil Départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

Assises départementales de l'alimentation : Rendez-vous le 17 novembre à la Maison du Département

Voté en juin 2016 par le Conseil départemental, le Projet Alimentaire de Territoire du Finistère suit son chemin. Trois réunions du comité des partenaires, plus d'une dizaine de réunions de travail avec une cinquantaine d'acteurs (professionnels des filières, Chambres Consulaires, élu.e.s, acteurs de la restauration collective, associations de consommateurs...) ont permis de construire un diagnostic partagé pour faire émerger les enjeux communs de l'alimentation en Finistère.

Dans la continuité des réflexions engagées, et conformément à son rôle de fédérateur sur le département, le Conseil départemental organise le 17 novembre prochain les 1^{ères} assises départementales de l'alimentation. Il s'agit d'une journée d'échanges qui permettra de sensibiliser et de fédérer les acteurs de l'alimentation afin d'impulser les actions que chacun pourra mettre en œuvre sur leurs champs de compétences et sur les territoires.

Les 5 défis issus du diagnostic seront présentés et débattus au sein de tables rondes co-organisées avec nos partenaires. A titre d'exemple, seront traités des questions liées à la qualité, au développement

des circuits de proximité, à la lutte contre la précarité alimentaire ou encore la construction de partenariats dans les territoires.

Lors de cette journée, le Conseil départemental présentera également le dispositif Agrilocal dont le but est de faciliter la mise en relations des acheteurs publics et des producteurs favorisant l'ancrage local des productions au plus près des consommateurs.

Toutes les informations et inscriptions sur le site www.finistere.fr

Livre Blanc de l'engagement : à vos stylos !

En 2017, Nathalie SARRABEZOLLES a souhaité que le Conseil départemental travaille avec le monde associatif autour des questions de l'engagement et du bénévolat. Plus de 600 personnes étaient donc réunies le samedi 1^{er} juillet à la faculté de Quimper pour échanger sur cette thématique et permettre d'écrire ensemble le livre blanc finistérien de l'engagement et du bénévolat. Présenté le mardi 5 décembre, en présence du Président de la Région Bretagne, ce livre blanc, rédigé avec un comité d'une quarantaine d'associations, sera ensuite rendu public et disponible pour tous les acteurs institutionnels et associatifs qui se questionnent sur le monde associatif et ses perspectives dans ses coopérations, ses relations interprofessionnelles (entre asso, avec les collectivités...).

En tant que collectivité, communes, EPCI, nous vous invitons d'ailleurs à participer ! Certains sont venus le 1^{er} juillet mais tous ne pouvaient pas être là. Si vous souhaitez apporter une contribution à ce document qui servira de feuille de route finistérienne aux travaux engagés par la Région en 2018 c'est encore possible. N'hésitez pas à nous adresser un mail à alasso@finistere.fr et nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous pour que chacun puisse participer.



Gestion publique locale : lucidité et pragmatisme



© Assemblée nationale - 2017

Par Didier Le Gac, Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Alors que la légitime inquiétude des maires a pu s'exprimer ici ou là depuis l'élection du nouveau président de la République, il est vrai que les collectivités locales vont devoir faire face à la poursuite de changements structurants.

Il est important de rappeler combien elles ont d'ores et déjà pris part au redressement des comptes publics. Depuis 2014, elles sont en effet associées à la réduction du déficit public à travers la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Et les efforts ont payé ! *

- Reconstitution des marges de manœuvre financières pour tous les niveaux de collectivités.
- Reprise de l'investissement, après trois années de recul.
- Ralentissement des dépenses de fonctionnement.
- Faible recours à l'endettement.

Malgré les contraintes sur leurs ressources et des modifications institutionnelles, les collectivités locales ont donc prouvé qu'elles savaient gérer efficacement.

Parmi les principaux éléments finances locales du projet de loi de finances, on peut en outre noter plusieurs bouffées d'oxygène :

- Pour la première fois depuis 2011, l'intégralité des transferts aux collectivités augmentera. Après trois ans de baisse nette de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'ordre de 9,3 Mds €, les concours financiers aux collectivités territoriales ne baisseront pas en 2018. Pris globalement, ils seront en hausse de près de 384 millions € et pour la première fois depuis 2011, la DGF va augmenter de 100 millions €.
- Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées, pour un montant de 1,8 milliard € en 2018 et ventilés comme suit : 996 millions € pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 665 millions € pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions € pour la dotation politique de la ville (DPV). Les crédits d'investissement seront mobilisés pour poursuivre les contrats de ruralité, accompagner la politique de dédoublement des classes à l'école primaire et financer des investissements nécessaires à la transformation de nos territoires.
- On notera également le doublement des crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.
- Côté péréquation, les composantes péréquatrices de la DGF augmenteront de 190 millions € en 2018 (+90 millions pour la

DSR, +90 millions pour la DSU, +10 millions pour les dotations de péréquation des départements). Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) sera maintenu à son niveau de 2017, à 1 milliard €.

Pour gagner le combat du redressement des finances publiques, nul doute que ceux qui connaissent le territoire doivent être associés au plus près. L'effort demandé aux collectivités devra représenter un total de 13 milliards € sur cinq ans, soit 2,6 milliards en 2018. A cet égard, la voie de la contractualisation proposée par l'exécutif procède d'une mode de responsabilisation des territoires à regarder avec intérêt.

Dans le cadre de ce «contrat», il est proposé de limiter à 1,2 % la hausse des dépenses de fonctionnement à toutes les régions, tous les départements, toutes les métropoles, toutes les communautés d'agglomération de plus de 150.000 habitants et toutes les communes de plus de 50.000 habitants ; ce qui représentent 319 collectivités. A charge pour cette catégorie de collectivités (là où se trouvent les deux-tiers des dépenses de fonctionnement) de savoir comment «mettre en musique» cet effort de modération de la croissance des dépenses de fonctionnement, ces dernières pouvant augmenter, mais pas de plus de 1,2 % par an, hors inflation, budgets annexes compris.

Pour les autres, les villes moyennes et le monde rural, une «contractualisation» avec les associations qui les représentent est également la voie recherchée. Les communes de plus de 10.000 habitants et les communautés de plus de 50.000 habitants seront invitées à appliquer une «règle d'or nouvelle» visant «un ratio de bonne gestion».

S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers d'ici 2020, la réforme s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur la fiscalité locale, à mener dans le cadre des travaux de la Conférence nationale des territoires (prévue en décembre prochain). D'ici là, l'Etat procèdera par voie de dégrèvement, c'est-à-dire qu'il paiera à la place du contribuable local. Sur cette base, il n'y aura donc pas d'impact pour les collectivités.

Parmi les 57 milliards d'euros du Grand plan d'investissement annoncé par le gouvernement, 10 milliards seront accessibles aux collectivités.

Mon expérience d'élu local me fait penser que s'attacher à ce qui fonctionne plutôt que regarder le verre à moitié vide permettra de tirer vers le haut nos collectivités locales. En facilitant les synergies et les alliances de territoires, l'enjeu pour ce quinquennat est bien un enjeu de pragmatisme, tout autant de confiance. Les territoires savent faire, ils l'ont déjà démontré.

* : Note de conjoncture tendances 2017 de la Banque postale.